

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de VINEZAC
Mairie
1 place Denis Tendil
07110 Vinezac

N° arrêté : 2024/ 54

Dossier n° : DP0073432500027

Dépôt le : 14/05/2025

Demandeur : SERRE ROSELYNE

Représentant :

Autre
demandeur

Pour : rénovation carport

Adresse du
terrain : 0275 route des auverges
à VINEZAC (07110)

Affiché le :

Transmis au contrôle de légalité le : 19/06/2025

Notifié le : 19/06/2025

Affichage du dépôt le : 14/05/2025

**CERTIFICAT de DECISION TACITE
de non opposition à déclaration préalable
au nom de la commune**

Le Maire,

certifie que la Commune ne s'est pas opposée à la demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) de SERRE ROSELYNE, enregistrée sous le numéro DP0073432500027 pour un projet ci-dessus référencé, dossier déposé le 14/05/2025.

Cette Déclaration Préalable Constructions (DPC) est donc TACITE depuis le 14/06/2025.

Ce certificat est délivré en application de l'article R424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Vinezac, le 18 juin 2025

Le Maire,

M. André LAURENT


L'Adjoint délégué